Communauté de Communes
LEINS - GARDONNENQUE

PROJET DE TERRITOIRE

LEINS GARDONNENQUE

« Territoire de liens »

Les élus de la Communauté de communes Leins-Gardonnenque viennent d'élaborer un Projet de Territoire. Avant de vous inviter à le parcourir je souhaite vous préciser la nature d'un tel document ainsi que ses ambitions.

Ce projet traduit notre volonté d'acter l'existence de notre communauté, et le souhait d'approfondir la démarche intercommunale. Notre démarche est volontariste et prospective, il s'agit de se doter d'une vision commune à moyen terme en définissant un véritable cadre d'actions partagées pour les années à venir. Dans chaque domaine il a été fait un état des lieux du territoire, pour bien savoir d'où nous partons -et ce n'est pas de rien- afin d'ensuite dresser une liste d'actions que nous souhaitons mettre en œuvre : là où nous voulons aller.

Notre Projet de Territoire, de par son mode d'élaboration, a permis aux élus de chaque commune de s'exprimer librement pour préciser ce qu'ils souhaitent faire ensemble et la forme qu'ils entendent donner à notre communauté de communes.

Ce projet poursuit essentiellement trois ambitions :

- **Donner de la cohérence et faciliter les décisions internes de la Communauté**, en faisant référence à un document cadre élaboré collectivement. C'est l'enjeu principal du projet de territoire, qui est le projet collectif politique, prenant la forme d'un ordonnancement des domaines d'action choisis par les élus ;

- **Communiquer** auprès des habitants afin qu'ils appréhendent bien l'ensemble du champ d'action de la Communauté de Communes et ce qu'elle leur apporte. Le journal communautaire et les journaux municipaux donnent déjà des informations mais elles sont éparses et distillées dans le temps, sans forcément que les objectifs globaux transparaissent clairement ;

- **Donner une lisibilité de la Communauté et de son action à l'extérieur**, car elle n'existe évidemment pas isolément de ses voisins et des grands territoires auxquels elle appartient. Vis-à-vis des partenaires financeurs (État, Région, Conseil Général, Union européenne), être lisible, c'est peser un peu plus. C'est aussi renforcer la place du territoire dans les grandes évolutions en cours, à l'échelle locale avec l'émergence d'une coopération entre les agglomérations d'Alès et de Nîmes, mais aussi dans le cadre national avec les évolutions annoncées des collectivités locales et des regroupements intercommunaux. Pour être identifiés, entendus et pris en compte, notre communauté de communes a tout intérêt à se doter d'un projet de territoire clair et diffusé.

Ce projet oriente nos actions mais ne les fige pas, c'est un document vivant. Bien évidemment si notre territoire évolue il devra être enrichi pour tenir compte du nouveau contexte. Le processus de révision n'est pas rigide et peut donc être facilement mis en œuvre, toutefois la démarche devra rester collégiale.

LE MOT DU PRÉSIDENT 2

INTRODUCTION 6

CONTRIBUER À UNE VIE SOCIALE DE QUALITÉ 11

1.1. Développer un projet enfance jeunesse 13
1.2. Faciliter l'accès à la culture 16
1.3. Développer l'activité sportive 18
1.4. Créer des lieux nouveaux de rencontre 21
1.5. Accueillir les nouvelles populations 23

ORGANISER LE TERRITOIRE 25

2.1. Structurer l'organisation urbaine du territoire Leins Gardonnenque 26
2.2 Favoriser un habitat en phase avec les attentes des populations et répondant aux enjeux du développement durable 30
2.3. Élargir l'offre de services mutualisés 32

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ÉCONOMIQUE 35

3.1. Offrir aux entreprises des possibilités d'installation et d'extension adaptées à leurs besoins 36
3.2. Favoriser le commerce de proximité 39
3.3. Développer la vocation touristique de la Communauté 39
3.4. Animer le partenariat économique et valoriser les ressources locales 43
3.5. Développer une politique de l'emploi 46

UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET PARTAGÉE 49

4.1. Optimiser le fonctionnement interne de la Communauté 50
4.2. Développer les liens avec les territoires voisins 52
4.3. S'inscrire dans les grandes réflexions transversales 55

Ce document constitue le projet de territoire dont ont choisi de se doter les élus de la Communauté de communes Leins Gardonnenque.

Il traduit leur volonté d'acter l'existence et l'importance de leur Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et le souhait d'approfondir la démarche intercommunale en se dotant d'un véritable cadre d'action partagé pour les années à venir, puisque formellement, seules les communautés d'agglomération sont tenues par la loi de se doter de projets de territoire (les projets d'agglomération).

La Communauté de communes Leins Gardonnenque, en quelques mots, qu'est-ce que c'est ?

Elle a été créé en 2003 pour répondre au souhait partagé de plusieurs maires de « vivre et travailler ensemble », et est fondée sur une certaine proximité territoriale et humaine. Elle regroupe treize communes du nord de Nîmes, issues des cantons de Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Chaptes et Lédignan, sans qu'aucun d'entre eux ne soit englobé entièrement dans son territoire. Néanmoins, au-delà de cet affranchissement des périmètres administratifs antérieurs, correspondant à des espaces de vie (même s'ils n'étaient pas forcément ancrés profondément dans l'Histoire puisque le canton de Saint-Mamert n'a jamais eu de justification territoriale propre, par exemple), la Communauté constitue un espace assez cohérent. Elle regroupe, en effet, des communes de la plaine de la Gardonnenque, situées en rive droite du Gardon (à l'exception de Moussac située en rive gauche). Et elle est construite autour d'un puissant élément structurant : le massif du bois des Lens qui, au-delà de ce qui pourrait apparaître comme une coupure physique, constitue en réalité pour les communes situées de part et d'autre un lien historique et géographique fort, lieu de ressources et d'activités depuis l'Antiquité. Avec la Communauté, de solides habitudes de travail en commun ont été prises par les élus et les personnels municipaux des treize communes.

Un Diagnostic de territoire a permis en 2005 de mettre en évidence les enjeux et les liens existants, de même que des travaux plus thématiques comme le diagnostic enfance jeunesse, les démarches sur les déplacements ou encore le diagnostic réalisé dans le cadre de la réflexion sur la valorisation touristique.

Néanmoins, du fait de la diversité croissante des domaines de réflexion et d'intervention de la Communauté de communes, les élus ont senti la nécessité de déterminer des axes stratégiques afin d'être en mesure de mieux hiérarchiser les interventions et de communiquer plus facilement sur l'action communautaire. Car les ressources de l'EPCI sont limitées (budget de 8,6 M€ en 2009), et elle est amenée à faire des arbitrages pour répondre aux différentes attentes des populations qui se font jour, impactant les budgets d'investissement et de fonctionnement. Elle doit donc se concentrer sur des objectifs identifiés et partagés dépassant les cadres communaux.

Ce projet de territoire a été élaboré durant l'année 2009, alimenté par des rencontres individuelles avec les maires et différents élus communautaires et communaux, ainsi que par des entretiens avec des acteurs de la vie locale représentatifs des différents univers professionnels (entreprises, artisanat, commerce, services à la population, agriculture, tourisme, enseignement, monde associatif, etc.) et secteurs de la Communauté ou ayant une connaissance particulière du territoire.

Certes, la Communauté doit encore s'affirmer dans le paysage institutionnel. En effet, pour les élus communautaires, son existence apparaît nettement comme un plus. Ils voient en elle la possibilité de mutualiser des services et des ressources, des dépenses d'équipements qu'une commune seule ne pourrait se financer, de réfléchir à une échelle plus large en dépassant les limites de chaque village, de parler d'une seule voix face à un partenaire.

En revanche, certains élus municipaux qui ne sont pas élus communautaires recherchent encore leur place entre commune et Communauté car ils ont pu se sentir quelque peu dépossédés de leurs prérogatives et ne semblent pas toujours suffisamment informés de ce qui se discute au sein de la structure intercommunale.

Pour l'habitant, l'échelon communautaire est un peu abstrait, son territoire encore difficilement reconnu et ses actions mal identifiées. Il fait volontiers référence à sa commune, à son maire qu'il connaît, éventuellement aux conseillers municipaux dont il peut être très proche, qui sont ses interlocuteurs immédiats. Il reste à l'échelon communautaire à faire ses preuves pour montrer la « plus-value » qu'il apporte par

rapport à la commune, même si le principe du regroupement et de la mutualisation n'est pas remis en cause et que deux domaines d'intervention retiennent plus fortement l'attention que les autres : les politiques enfance jeunesse et culturelle.

Il est nécessaire de donner du sens au fait que la Communauté a pris et exercé des compétences qui apparaissaient jusque-là globalement assurées par les communes ou par le milieu associatif et donc faire s'éloigner ce jugement un peu abrupt et simplificateur résumé par la phrase : « la Communauté, c'est une ligne de plus sur la feuille d'imposition ».

Les grands axes, les orientations ainsi que les propositions d'actions présentées ci-après sont issus des rencontres avec les acteurs de la vie locale, et ont donné lieu à débat au sein du Conseil communautaire, et lors de la réunion de l'ensemble des élus communaux de décembre 2009 à Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Contribuer à une vie sociale de qualité

Depuis sa création, la Communauté de communes Leins Gardonnenque fait de la politique jeunesse et de l'animation culturelle deux domaines d'excellence qui participent à son identité.

Ces politiques visent à renforcer les liens sociaux. La possibilité de créer plus facilement des liens entre les gens est la caractéristique d'une certaine identité rurale, que permet la proximité. La ruralité est revendiquée comme une valeur qui se présente plutôt comme un contrepoint à la vie urbaine que comme une référence au mode de vie agricole. La volonté que les villages ne deviennent pas des villages dortoirs n'hébergeant plus que ceux qui viennent de l'extérieur ou travaillent dans les agglomérations voisines apparaît clairement. Les villages doivent rester des lieux de vie et d'échanges. Il s'agit de préserver ou de créer les liens entre les habitants. Cette potentialité que recèle le mode de vie villageois est l'un des intérêts majeurs de la ruralité, face à un certain isolement ou anonymat généré par la ville. Les villages doivent rester des lieux de sociabilité et de convivialité.

L'enjeu est donc de cultiver ce domaine d'intervention de la Communauté, de poursuivre les efforts en la matière, mais aussi de réunir les conditions pour proposer à l'avenir de nouveaux services pour une vie sociale de proximité plus intense encore.

L'action d'animation communautaire est importante, même si ce n'est pas toujours bien suivi (peut-être par manque d'information ?), mais cela n'existerait pas sans Communauté, donc c'est très bien.

Chantal Nadal, enseignante au collège de Brignon

1.1 Développer un projet enfance jeunesse

Contribuer à une vie sociale de qualité passe naturellement par un travail autour de l'enfance d'abord : organiser la prise en charge des plus jeunes enfants, qui permet la création de premiers liens en dehors de la famille pour eux mais aussi de liens pour leurs parents.

Les crèches apportent un réel service à ceux qui peuvent en bénéficier. Dans un territoire à la population plutôt jeune, il existe une volonté partagée d'aller plus loin tant du point de vue des élus que des parents, dont les attentes en la matière semblent fortes.

Les crèches et haltes-garderies constituent la meilleure solution car, outre la réponse pratique qu'elles apportent, elles constituent les premiers lieux de sociabilisation et de partage collectif à l'échelle du territoire.

Pour la Communauté, en complément des structures existantes à pérenniser (crèches « Les Bambins » à Parignargues, et « Au royaume des lutins » à Saint-Geniès-de-Malgoirès), deux micro-crèches sont programmées (à Moulézan en 2011 et Domessargues en 2012, sous réserve de la réalisation dans les délais du bâtiment de logements sociaux dans lequel elle devrait être installée). Et selon le succès rencontré par ces nouvelles structures, il est envisagé l'ouverture d'un jardin d'éveil pour les 2-3 ans.

Le développement du réseau des assistantes maternelles est important à soutenir aussi, en complément et en lien avec les crèches.

De tels services contribuent à la qualité de vie et l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages, et il est donc important que la Communauté de communes s'y investisse.

Néanmoins, leurs coûts sont à assumer par une collectivité aux moyens financiers limités. Plusieurs conditions sont donc posées pour la prise d'une compétence par

la Communauté : d'une part une maîtrise et un contrôle des coûts, et d'autre part une bonne répartition géographique de l'offre afin de rendre ce service accessible à l'ensemble des communes. Parmi les critères de localisation de crèches, il est important de retenir aussi celui de la proximité d'un transport collectif, d'une gare par exemple (afin que les différents investissements de la Communauté aillent bien dans le même sens, cf. 2.2).

Au-delà de la petite enfance, la prise en charge des enfants au sens large constitue un enjeu important pour la communauté.

L'action des centres de loisirs est reconnue unanimement, pour les activités proposées, la qualité de l'encadrement et le rôle de liant social et éducatif joué par ces structures. Là encore, élus et population souhaitent une amplification et une diversification accrue des actions (passant par le soutien aux associations agissant dans ce domaine), toujours dans un souci d'égale accessibilité pour tous, quels que soient la localisation, la situation sociale, le sexe, le handicap... La mise en cohérence des actions extra-scolaires avec celles entreprises dans le

cadre scolaire est également à penser.

En outre chacun ressent le besoin d'un encadrement plus large de la jeunesse et en particulier des adolescents, ceux-la mêmes qui sont plus réticents à poursuivre la fréquentation des centres de loisirs. Cela doit faciliter la transmission d'un certain nombre de valeurs civiques portées par la Communauté, par exemple en les faisant participer à des actions collectives et responsabilisantes, facilitant aussi pour certaines une bonne coexistence entre générations, héritage précieux et à perpétuer de la vie villageoise. Impliquer davantage les parents dans la politique éducative locale va dans le même sens.

Actions et pistes d'actions

- Mettre en place une rencontre avec les associations pour recenser leurs besoins
- Mettre en place des micro crèches et/ou jardins d'éveil pour les 2 à 3 ans
- Renforcer l'information sur le Réseau des Assistantes Maternelles et le partenariat entre les crèches et ce réseau
- Développer des modes d'accueil éducatif différents : ludothèque, point info jeunes, manifestations collectives ouvertes à tous...
- Mettre en place des temps d'accueil périscolaires concertés avec les écoles
- Sensibiliser les jeunes sur les conduites à risques

1.2 Faciliter l'accès à la culture

Les liens et la mobilisation communautaire s'opèrent aussi au travers d'une politique culturelle. Et l'esprit d'ouverture que permet la culture est lui-même synonyme d'ouverture vers les autres, donc générateur de liens.

La Communauté s'est investie très significativement dans ce domaine, en développant progressivement une offre régulière et de plus en plus conséquente de spectacles, et ce dans les différentes communes (concerts, théâtre, cinéma itinérant...).

L'enjeu est de poursuivre cette politique très appréciée par la population, d'autant plus qu'elle n'est pas forcément très courante dans les villages du type de ceux de la Communauté.

Il est également important d'élargir les publics, pour fédérer davantage de gens.

Il faut pouvoir toucher toutes les générations, s'adapter en particulier aux attentes et aux contraintes des personnes âgées, moins enclines à se déplacer lors de spectacles en soirée par exemple, qui devront donc faire l'objet d'initiatives spécifiques.

Mais il peut être judicieux aussi d'élargir l'assise territoriale des publics en s'ouvrant vers les populations des territoires voisins par une information adaptée.

A contrario, au-delà des spectacles organisés par la Communauté, il serait intéressant aussi que celle-ci joue un rôle de facilitateur pour l'accès des populations de Leins Gardonnenque aux manifestations culturelles des territoires voisins, et notamment à Nîmes ou Alès voire plus loin. Cela passe par un relais d'informations, voire des possibilités de ventes de billets, mais aussi peut-être par des aides (tarifs préférentiels, notamment pour les populations les plus modestes, prises en charge partielles des déplacements en transports en commun par exemple). Des coopérations avec des EPCI voisins, basées sur la réciprocité, pourraient le faciliter.

Pour revenir à l'échelle strictement communautaire, une autre piste de travail, déjà explorée, est à approfondir : la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques municipales, afin d'élargir la base documentaire accessible à tous les habitants.

La culture, c'est également la culture locale ; Son partage et sa transmission revêtent aussi une importance, et la Communauté doit jouer un rôle en la matière. Les habitants aiment s'identifier à leur terroir (ce lien entre culture locale, territoire et environnement). La Communauté veut le révéler, lui donner de la lisibilité et le pérenniser. Ce sont des figures locales dont la mémoire est à honorer (Saturnin Garimond, Camille Hugues, Jean Cavalier, Eugène Perrier…), des lieux (Bois des Lens et ses ressources paléontologiques, ses carrières…, route du sel, Régordane…) et des évènements jalonnant l'Histoire comme les gardonnades. Les paysages agricoles, des garrigues, le bâti des villages sont également le reflet des sociétés qui les ont produits et il est important de les valoriser. Du fait de la prégnance partagée de la bouvine, la Communauté pourrait aussi jouer un rôle dans le soutien aux activités taurines (par exemple Festival du film taurin).

Alain Delage, écrivain de Gajan

Le bois des Lens est un élément fédérateur sur ses deux versants. Par exemple, ses carrières sont un élément fort (de gros employeurs pendant longtemps, et une certaine renommée : la Maison Carrée, l'amphithéâtre de Lyon ou encore les escaliers de la gare Saint-Charles à Marseille sont faits en partie en pierre des Leins).

Actions et pistes d'actions

- **Maintenir et développer de nouveaux événements-clé annuels fédérateurs (Journée du Jeu le 1er dimanche de mai, Musica'Leins le 2e samedi de novembre, Journée autour du vin en janvier)**
- **Développer les spectacles et événements culturels**
- **Élargir les publics**
- **Faciliter l'accès aux manifestations culturelles hors territoire**
- **Mettre en réseau les bibliothèques municipales et développer un fonds local pour mettre en valeur les richesses du territoire (histoire, géographie, paléontologie, faune, flore…)**
- **Soutenir les actions pédagogiques de connaissance du patrimoine géologique, naturel et culturel local et notamment créer un lieu d'accueil et d'exposition**
- **Élaborer une charte paysagère**

1.3 Développer l'activité sportive

Pratiqué dans un bon esprit, le sport peut être une excellente activité éducative et fédératrice. Là aussi, la Communauté de communes a un rôle à jouer, bien qu'elle ne constitue pas forcément la meilleure échelle territoriale en matière sportive.

Effectivement, tant pour les élus que pour la société civile, un certain nombre d'équipements ont pris une importance sociale qui va au-delà de leur simple fonction ;

Ce sont des équipements qui cimentent l'appartenance à une communauté de vie, et qui rayonnent au-delà des limites de la Communauté de communes Leins Gardonnenque : la piscine de Sauzet et la halle de sports du collège de Brignon. Celle du collège de Saint-Geniès-de-Malgoirès, plus récente, prendra aussi une place équivalente .

La présence à Sauzet de la piscine gérée par le SIVOM* de la Gardonnenque la situe dans un ensemble beaucoup plus large que la Communauté. Cet équipement apparaît comme un véritable trait d'union entre les communes d'une part et entre les générations d'autre part. Elle fait partie de l'histoire personnelle de beaucoup d'habitants de la Gardonnenque qui ont appris à nager là, souvenirs ou pratique encore actuelle. Toutefois, l'état de la piscine met en question sa survie. Est-elle modernisable, et qui financerait une éventuelle modernisation ? Ou bien peut-on envisager son remplacement par un nouvel équipement ? Même s'il existe beaucoup de piscines privées dans le territoire, la fonction que remplit un grand bassin public est totalement différente. Est-ce que déplacer les enfants en cars dans les piscines de Nîmes est une bonne solution au regard des critères du développement durable ?

* Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples

Le remplacement de la piscine de Sauzet doit probablement s'envisager à l'échelle des intercommunalités de la Gardonnenque. Une nouvelle piscine pourrait aussi contribuer au développement touristique du secteur.

Le collège de Brignon longtemps seul collège de la Gardonnenque, est lui aussi une véritable institution fédératrice, qui a engendré un sentiment d'appartenance et a créé du lien social entre les habitants des villages de la Gardonnenque et entre les différentes générations qui s'y sont succédées. La halle des sports y a grandement contribué.

Son influence va largement au-delà de son enceinte et du temps scolaire. À partir du collège s'est créé et continue à se créer un esprit communautaire. Les élèves ont des habitudes de fonctionnement qui les soudent et qui se prolongent lors des événements du week-end (par exemple, ils s'organisent en vue des fêtes votives se déroulant dans les différentes communes). Solidarité et sentiment d'appartenance pour les élèves actuels, mais aussi les anciens du collège qui conservent des liens étroits. Les équipements sportifs plus récents de Saint-Geniès-de-Malgoirès, utilisés dans un cadre intercommunal, et les associations qui s'en servent et les font vivre peuvent aussi avoir cette fonction. La halle des sports du collège de Lédignan, concernant une petite partie des jeunes de Leins Gardonnenque, également.

Ces exemples montrent que des équipements et des pratiques fédèrent leurs utilisateurs sur un territoire très large qui dépasse le découpage des communautés. La Communauté de communes Leins Gardonnenque doit donc s'inscrire pleinement dans ces territoires, sans chercher artificiellement à penser le développement des activités sportives sur ses treize communes seulement.

La Communauté de communes a un rôle à jouer. Les gens ne se rendent pas forcément compte qu'elle est utile, mais même quand c'est le cas ils ne sont pas prêts à tout partager, donc son action doit rester ciblée.

François De Luca, Entreprise ADESA, Festival du film taurin, St-Geniès

La Communauté est aussi à l'initiative d'un réseau de déplacements doux (itinéraires cyclo-touristiques reliant les villages aux gares, collèges et halles de sport) et de différents événements sportifs (comme la RandoVTT annuelle ou la course cycliste, par exemple).

Actions et pistes d'actions

- Remplacer la piscine de Sauzet et penser le nouvel équipement dans un contexte large
- Développer les équipements facilitant les déplacements à pied, à roller et à vélo
- Organiser ou co-organiser des manifestations sportives
- Soutenir l'activité sportive

1.4 Créer des lieux nouveaux de rencontre

Un moyen efficace de favoriser l'attractivité du territoire et le renforcement des liens sociaux est de proposer des occasions de rencontre entre les gens, mais aussi de créer des lieux fédérateurs qui peuvent avoir un caractère polyvalent pour faciliter leur appropriation.

Ainsi, une place de village peut certes accueillir un marché, ou un podium lors d'un bal, mais constitue également en dehors de tels moments organisés un lieu de retrouvailles régulières, ou simplement de rencontre occasionnelle.

Il est donc important de travailler sur la qualité de l'espace public pour lui donner pleinement ou lui redonner son sens d'espace de représentation sociale et collective. Les cœurs des treize villages ont un caractère patrimonial très affirmé qui fait leur richesse et leur beauté, comportant ruelles et placettes, et il convient de rendre ces espaces au public (et aux piétons en limitant la part prise par les voitures et l'aspect trop fonctionnel que l'automobile a engendré). En dehors du cœur « historique » du village, les extensions récentes doivent aussi être réintégrées, voir regreffées, au village et comporter des espaces publics de qualité appartenant au bien commun.

Et, au-delà, il serait intéressant que la Communauté aménage un vaste espace extérieur de loisir et de rencontre à l'échelle de son territoire entier.

Celui-ci pourrait ainsi être un lieu convivial, un vaste parc paysager attractif où l'on ait la possibilité de se promener, s'asseoir (bancs ou chaises), prendre le frais (lieu ombragé dans l'idéal, pour un usage toute l'année), pique niquer, jouer (jeux d'enfants, bacs à sable...). Et un lieu pouvant accueillir en

outre différentes manifestations d'échelle communautaire (espace dégagé, équipé en réseaux...). Il devrait également s'intégrer dans une offre touristique de qualité.

Un tel lieu se doit aussi d'être accessible par un maximum de personnes de la façon la plus aisée possible, être aux normes pour les personnes à mobilité réduite, disposer d'accès piétons et cyclables sécurisés (dans l'idéal à la croisée du futur réseau modes doux communautaire), et de parkings. Il doit aussi être ouvert aux organisateurs de manifestations.

Plusieurs pistes sont envisageables, mais certains éléments pourraient enrichir l'offre d'un tel lieu : parcours de santé, équipement pour la baignade voire piscine (dans l'hypothèse d'un remplacement de la piscine de Sauzet), éventuellement point d'eau pour la pêche, théâtre de verdure...

Chantal Nadal, enseignante au collège de Brignon

Le territoire est bien pourvu en équipements sportifs, la seule chose qui manque, c'est une piscine, alors que la natation est obligatoire en 6ème, et qu'il y a beaucoup de demandes de personnes âgées (et on ne peut pas se baigner l'été dans le Gardon). En plus, avec un espace de loisirs autour arboré et avec des jeux, on créerait un lieu de vie.

Actions et pistes d'actions

- **Création d'un lieu de rencontre communautaire**
- **Développer les manifestations communautaires en plein air dans les villages**

1.5 Accueillir les nouvelles populations

Dans un contexte de croissance démographique, la Communauté doit assumer un rôle également dans l'accueil des nouveaux arrivants, dont le nombre est appelé à se renouveler dans les années à venir. Ce phénomène comporte un risque de coupure avec les populations existantes ou de repli sur soi ; cela a déjà pu être constaté dans certains villages.

Au-delà des petites « cérémonies » d'accueil que certaines communes organisent, la Communauté pourrait prendre sa part dans l'accueil et la rencontre entre « anciens et nouveaux ». Elle pourrait réaliser et diffuser un livret d'accueil à destination des arrivants. Celui-ci –qui peut être le cas échéant à géométrie variable pour intégrer une partie spécifiquement communale différente d'une commune à l'autre- présenterait rapidement le territoire (histoire, organisation, activités, services, numéros utiles, etc.).

Et les nouveaux arrivants pourraient être destinataires d'invitations spécifiques pour les premiers événements/festivités organisés par la Communauté ou les communes, afin de les inciter à participer rapidement à la vie communautaire.

Des visites commentées des différents villages pourraient aussi être régulièrement organisées afin de faire connaître les ressources et les richesses du territoire, elles intéresseraient beaucoup de monde.

Le blog et le site Internet de la Communauté de communes pourraient également être utilisés en direction spécifique des nouveaux arrivants.

Actions et pistes d'actions
• Créer un livret d'accueil communautaire
• Avoir une politique volontariste d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants
• Organiser des visites commentées des villages et des sites patrimoniaux

Organiser le territoire

Pour les élus comme pour les membres de la société civile, la Communauté de communes est également identifiée comme un outil de mutualisation de moyens en matière de gestion du territoire et de l'espace ; par exemple la gestion des ordures ménagères en régie, identifiée assez fortement comme une action communautaire. La Communauté peut permettre davantage de mutualisations dans des domaines touchant à la gestion quotidienne et à l'aménagement du territoire. Elle est en particulier attendue sur la question de la préservation de la qualité de l'environnement bâti et naturel.

C'est donc un axe fort de l'action communautaire qu'organiser son territoire, dans un souci de plus grande efficacité et d'économies.

2.1 Structurer l'organisation urbaine du territoire Leins Gardonnenque

En matière de Développement durable, la Communauté peut définir des objectifs généraux d'organisation urbaine globale propre au territoire, d'harmonisation du développement, de recherche de qualité des espaces, d'intégration des projets. C'est une aspiration exprimée par de nombreux élus, mais tempérée toutefois par le souhait de n'abandonner aucune des prérogatives communales en matière d'urbanisme.

Elle peut travailler à approfondir et préciser davantage les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud du Gard la concernant (dans un contexte de renforcement de ces objectifs avec les lois Grenelle de l'environnement 1 et 2 explicitant le Développement durable) :

- Promouvoir un modèle d'urbanisation réduisant la consommation d'espace par habitant, avec des formes urbaines plus compactes (incitation à privilégier le renouvellement urbain avant d'étendre les villages, quand c'est possible) ;
- Au-delà du principe du SCoT de faire de Saint-Geniès-de-Malgoirès / La Calmette un bipôle de croissance, définir des principes d'organisation urbaine et de partage des rôles entre les autres villages de la Communauté ;
- Répondre aux besoins de mixité des catégories de population (jeunes ménages, familles, personnes âgées, populations locales et populations nouvelles, aux niveaux de vie différents) ;

- Construire un modèle urbain basé sur la « courte distance » grâce à une mixité des fonctions (habitat, équipements, services, activités) et des facilités de déplacements entre les différents secteurs ;
- Articuler développement de l'urbanisme et offre de transport en commun pour répondre aux défis à venir (flambées possibles du prix des énergies, nécessité de réduire la production de gaz à effet de serre, deux choses impactant lourdement le budget transport des ménages).

  Il faut offrir une alternative et organiser la chaîne des transports en innovant : valorisation des gares (équipement, accès, services, proximité de logements, notamment locatifs...), articulation des réseaux de transports collectifs, covoiturage, parcs-relais, vélos (mise en œuvre du réseau des pistes cyclables), marche à pied sécurisée. C'est l'objet du contrat d'axe Alès-Nîmes, dans lequel la Communauté doit s'inscrire pleinement et activement.

- Maintenir les coupures vertes entre les villages, avec un double objectif : éviter la création de continuums urbains entre villages et conforter la trame paysagère, mais aussi limiter les cloisonnements des espaces non urbanisés pour protéger la biodiversité ;
- Définir par endroits des limites nettes et justifiées à l'urbanisation ;
- Travailler la qualité des entrées des villages (présence affirmée de la végétation, qualité des constructions et de leur implantation) ;
- En termes de risques naturels, la plupart des communes sont soumises au risque inondation (qui fait l'objet du PPRi* du Gardon amont) et/ou au risque feux de forêt (qui font l'objet de plans de massif de protection des forêts contre l'incendie pour le massif des Lens et

* Plan de Prévention des Risques inondations

le massif des garrigues nîmoises). La communauté de communes a pris la compétence hydraulique (annonce des crues et syndicats de gestion Gardon et Vidourle). Les zonages du PPRi et les servitudes de passage des voies DFCI* s'imposent aux documents d'urbanisme.

- La prise en compte des risques nécessite de penser le développement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace, de maîtrise de l'urbanisation et de réduction de la vulnérabilité des habitations existantes dans les zones à risque. Le conseil général forme les élus sur le débroussaillement obligatoire, la création d'interface forêt-habitat et le maintien des coupures de combustible agricoles. La Communauté pourrait donner la cohérence à ces aménagements à l'échelle intercommunale.

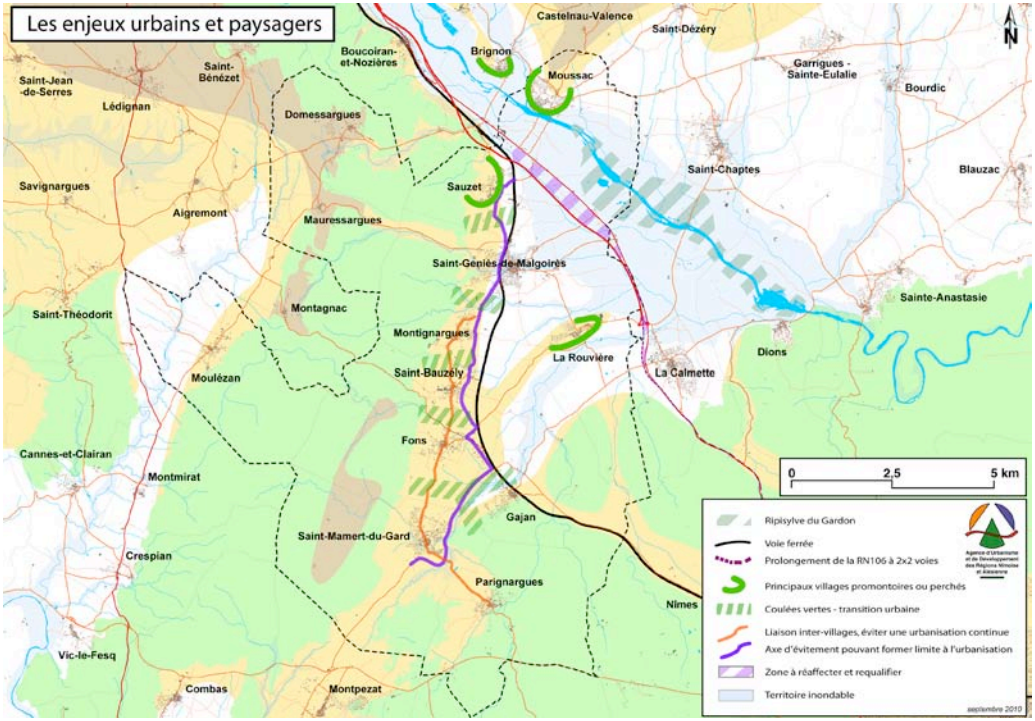

* Défense de la Forêt Contre les Incendies

Par ailleurs, l'agriculture est menacée, beaucoup d'exploitations sont en difficulté, même si dans le même temps de jeunes exploitants cherchent à s'implanter. La Communauté peut également jouer un rôle dans ce domaine, en lien avec le milieu professionnel :

- Favoriser des documents d'urbanisme donnant de la lisibilité sur la destination à long terme des sols et protégeant la vocation agricole des sols. Des cartes de protection de certains terrains agricoles pourraient même être envisagées.

La viticulture souffre, mais continue à fonctionner. Il faut protéger le potentiel agricole pour éviter les erreurs du passé, mais je suis d'accord à l'idée de sacrifier certaines terres pour des projets économiques porteurs.

Denis Mayol, président de la cave de St-Geniès

- Lutter contre la « cabanisation » des terres agricoles.

La protection des espaces naturels, garrigues et cours d'eau, se conçoit à l'échelle des unités écologiques et paysagères.

Le bois des Lens est reconnu par le conseil général du Gard en tant qu'espace naturel sensible et par le conseil régional Languedoc-Roussillon en tant que corridor écologique (Schéma régional de la biodiversité).

La Communauté pourrait porter l'élaboration des trames vertes et bleues sur son territoire en coordination avec les EPCI voisins.

Ces préoccupations assez largement partagées pourraient être formalisées dans un document de type charte qui pourrait ensuite inspirer un schéma de secteur du SCoT. Cette charte formaliserait des objectifs et des bonnes pratiques. Elle serait reprise dans les documents d'urbanisme des communes.

Actions et pistes d'actions

- **Se doter d'une charte d'aménagement du territoire traduisant une vision partagée de l'aménagement et le respect d'une certaine qualité, sur laquelle s'appuierait le développement du territoire, à annexer aux documents d'urbanisme**
- **Contribuer activement à la démarche contrat d'axe Alès-Nîmes articulant mobilité et urbanisation**
- **Contribuer à l'élaboration de la trame verte et bleue**

2.2 Favoriser un habitat en phase avec les attentes des populations et répondant aux enjeux du développement durable

Le SCoT prévoit un quota de répartition des logements EPCI par EPCI, il est important d'en préciser la répartition à l'échelle de chaque commune en intégrant le schéma directeur du logement, en prenant en compte les capacités de ressource en eau potable et d'assainissement, mais aussi le développement envisagé des transports en commun. Quelques communes plus particulièrement équipées seront plus aptes à accueillir de la population, dans le souci de limitation de l'étalement urbain.

La nécessité d'une offre locative pour répondre aux besoins de la population

locale, notamment modeste, et assurer la mixité, est un enjeu social sensible.

Afin que la collectivité puisse maîtriser son développement, il sera nécessaire aussi qu'une anticipation foncière soit conduite. Il conviendra de se rapprocher de l'Établissement Public Foncier d'État Languedoc-Roussillon pour ce qui relève de ses compétences, avec une stratégie communautaire en matière de réserves foncières à vocation d'habitat, dans un souci d'efficacité pour une contractualisation avec l'EPF.

L'éco-habitat intégré à un environnement rural constituera une piste d'expérimentation à privilégier, dans un souci de développement durable.

La Communauté pourrait faciliter les contacts entre collectivités ou habitants et le CAUE* et l'espace Info énergie pour promouvoir l'habitat écologique et économique.

Enfin, il sera important de conduire une politique en matière de rénovation du bâti (lutte contre la précarité énergétique, réduction de la vulnérabilité de l'habitat aux inondations dans certains villages).

Actions et pistes d'actions
• **Décliner le Schéma Directeur de l'Habitat du pays à l'échelle communautaire**
• **Se doter d'une stratégie foncière collective**
• **Promouvoir un habitat écologique et économe en énergie**

* Conseil d'Architure, d'Urbanisme et de l'Environnement

2.3 Élargir l'offre de services mutualisés

Une bonne organisation du territoire passe enfin par une mutualisation de différents services du quotidien. La compétence ordures ménagères en est l'illustration la plus importante et référencée par les gens.

Mais d'autres mutualisations existent :

- la création de stations collectives de remplissages de pulvérisateurs pour les agriculteurs, engagée en 2009, par exemple ;
- plus récemment la prise de la compétence balayage et lavage mécanisé des rues ou le projet de diagnostic thermique des bâtiments publics.

De nouvelles compétences mutualisées touchant à la gestion quotidienne peuvent être envisagées.

Une compétence en matière d'éclairage public ouvrirait la perspective de déployer un matériel qui permette de réaliser des économies d'énergie et de garantir une qualité de prestation et de respect des normes conformes aux exigences de développement durable et d'économie globale de consommation.

Peu d'élus sont favorables à un transfert de compétence qui consisterait à prendre en charge les bâtiments scolaires et le fonctionnement des écoles, du fait des difficultés rencontrées par les communautés de communes voisines dont les élus ont choisi de le faire. En revanche les activités périscolaires pourraient être assurées par la Communauté. La compétence cantine scolaire pourrait être prise (en lien avec le développement du bio et de circuits courts locaux). Deux positions se font jour, les tenants de la régie avec une cuisine

centrale et ceux de la Délégation de Service Public, mais l'objectif reste le même.

Il serait également intéressant d'élargir le service de cantine à d'autres bénéficiaires que les seuls scolaires de façon à offrir un débouché minimum régulier toute l'année comme les personnes âgées, avec la mise en place de livraisons à domicile. Peut-être est-il nécessaire d'envisager un tel service dans un cadre plus large que celui de la seule Communauté.

Par ailleurs, les problèmes nouveaux de sécurité publique face à un certain désengagement en ce domaine pourraient aboutir à une situation telle que la question de la prise en charge de la sécurité par la Communauté se poserait.

Enfin, dans des situations particulières, la Communauté pourrait mutualiser un soutien ponctuel aux communes en matière de conseil juridique, de conseil en urbanisme, ou sur le montage de dossiers (de subvention…)

Actions et pistes d'actions
• Réaliser un diagnostic thermique et un plan d'actions efficacité énergétique • Prendre la compétence éclairage public • Développer un service cantine élargi • Prendre en charge les activités périscolaires

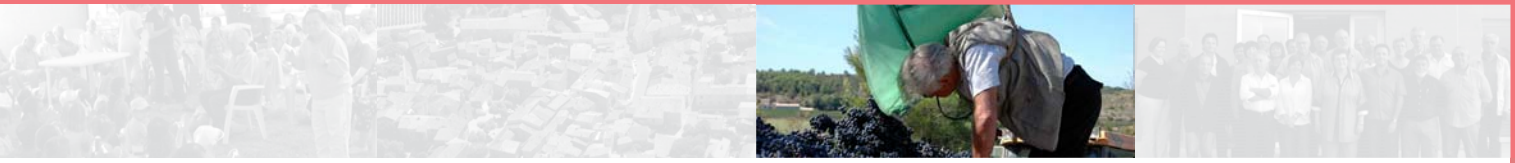

Participer au développement de la vie économique

Situé entre Nîmes et Alès, qui sont les grands pôles d'emploi, bien desservi par la voie rapide et potentiellement par la voie ferrée, le territoire doit valoriser ses atouts propres, sa position géographique, son patrimoine diversifié, architectural, environnemental, paysager et agricole. Plusieurs entreprises importantes sont présentes et doivent pouvoir se développer, de même que les entreprises artisanales insérées dans le tissu urbain. Le tourisme trop peu valorisé, les activités de services à la population ou aux entreprises, représentent des créneaux porteurs compatibles avec les objectifs de la Communauté ; cette dernière se place en interlocuteur du milieu économique local de façon à prendre en compte ses attentes et ses contraintes. Parce qu'il a une incidence sur l'équilibre général des villages, sur les infrastructures, sur les réseaux, sur l'organisation des déplacements, le développement économique doit s'envisager à l'échelle communautaire.

3.1 Offrir aux entreprises des possibilités d'installation et d'extension adaptées à leurs besoins

La Communauté doit pouvoir offrir du foncier disponible et de qualité pour ne pas laisser échapper des opportunités intéressantes, mais dans la concurrence actuelle, elle ne doit pas céder à l'illusion de zones « attrape-tout » effet d'aubaine que pourrait susciter la présence de la voie rapide et d'échangeurs. Elle doit au contraire s'attacher à « cultiver sa différence » pour donner des arguments uniques aux implantations et rendre les délocalisations plus difficiles : quelles activités souhaitées et quelles conditions d'attractivité pour ces types d'activités (par exemple, les entreprises ont-elles besoin de fibre optique ou de services particuliers ?) Elle doit porter aussi son effort sur la qualité d'intégration de ses espaces économiques de façon qu'il n'y ait pas dissonance entre attractivité, qualité de vie et pôles économiques.

Développer des zones d'activité identifiables et attractives

La Communauté a arrêté le principe de réaliser trois zones d'intérêt communautaire à Saint-Geniès-de-Malgoirès, La Rouvière et Moussac afin de permettre des

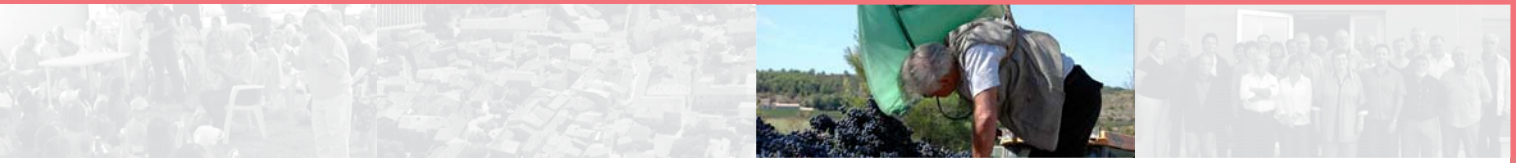

délocalisations internes d'activités déjà présentes sur le territoire mais contraintes dans leur développement, et de saisir des opportunités d'installations nouvelles.

Un travail est à conduire sur la vocation des zones et sa traduction dans leur aménagement.

Elles doivent, en particulier les deux principales situées en entrée de commune (La Rouvière et Saint-Geniès-de-Malgoirès) bénéficier d'efforts de qualité dans leur aménagement et leur intégration de façon à contenir leur impact sur le paysage construit et naturel source majeure d'attractivité du territoire.

Soutenir des zones d'activité communales répondant aux besoins locaux

Des entreprises à vocation davantage locale, artisanales principalement, peuvent trouver leur place dans des zones plus petites, dans les limites de ce que le SCoT autorise.

Comme pour les zones d'intérêt communautaire, il sera important de veiller à ce que l'application des recommandations en matière d'insertion des zones qui figurent dans le Schéma directeur des zones d'activité élaboré par le Pays Garrigues et

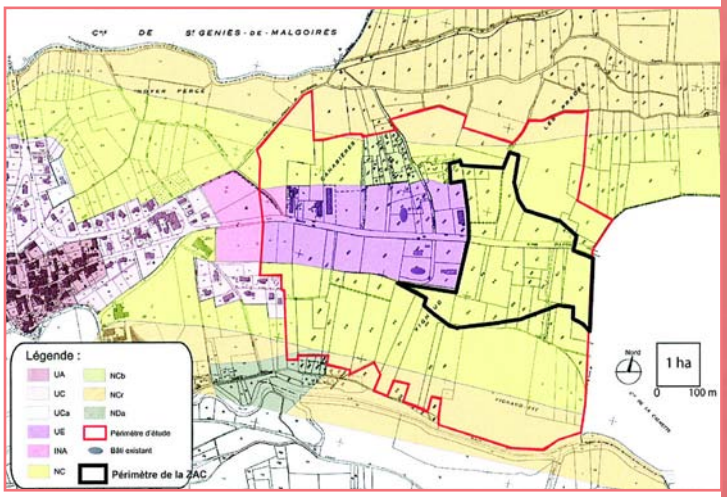

Costières de Nîmes soit effective dans le cahier des charges de telles zones. Celles-ci ne doivent pas apparaître comme des secteurs délaissés en entrée de village coupés du reste. Une attention particulière sera portée au traitement des espaces extérieurs, à la réalisation des plantations, et à l'intégration des bâtiments de la zone dans la silhouette générale du village.

Favoriser le maintien et le développement d'activités dans les villages

Tous les types d'entreprises n'ont pas forcément besoin d'être installés et regroupés dans des zones d'activité. Par vocation ou soucis de proximité, certaines

activités, entreprises artisanales par exemple, ont toute leur place dans le tissu des villages, et il est important d'offrir toujours des perspectives en la matière et de rendre possible, y compris dans les documents d'urbanisme, la cohabitation entre habitat et activités. Car la richesse de la vie des villages dépend aussi de l'activité qu'on peut y trouver.

La Communauté encouragera donc les communes à offrir des disponibilités et des facilités aux entreprises adaptées à une implantation urbaine.

La proximité pour les employés entre leur lieu de vie et leur lieu de travail est un vrai enjeu, la Communauté y a intérêt aussi et cela devrait être une priorité pour les entreprises.

François De Luca, Entreprise ADESA

Actions et pistes d'actions

- Aménager les zones d'activité d'intérêt communautaire, en prenant bien en compte leur vocation respective afin d'en accroître l'attractivité
- Orienter les entreprises dans leurs choix d'implantation ou de relocalisation entre les zones d'activité et les centres des villages

3.2 Favoriser le commerce de proximité

Le projet de territoire affirme le développement du commerce de proximité et le principe du renforcement des noyaux commerciaux au cœur des villages. Le commerce est un service et en même temps un élément d'animation et de lien social qui a toute sa place dans le tissu même du village. La présence des commerces de proximité ne doit pas être remise en cause par des implantations périphériques articulées sur les flux de circulation automobile. Certains pôles méritent d'être renforcés et leur rayonnement étendu en prenant en compte les communes limitrophes. Saint-Geniès-de-Malgoirès, Moussac, Saint-Mamert ou Moulézan par leur positionnement géographique doivent jouer ce rôle de polarités commerciales.

Actions et pistes d'actions
• Contribuer au Schéma de Développement Commercial du SCoT du Sud du Gard et le décliner

3.3 Développer la vocation touristique de la Communauté

Le territoire recèle de nombreux atouts dans le domaine touristique qui jusqu'à présent ont été insuffisamment valorisés. Le tourisme peut devenir un véritable vecteur de développement économique et par son environnement et ses retombées contribuer à la qualité de vie des habitants eux-mêmes.

Le territoire communautaire peut être positionné sur plusieurs types de tourisme

Un tourisme de proximité

Le territoire a une vocation naturelle d'accueil d'un tourisme de proximité en partenariat avec les agglomérations voisines. Cela lui permettrait de valoriser ses atouts tout au long de l'année dans les domaines des loisirs, comme en témoigne par exemple le succès des journées VTT, et de mettre en valeur ses richesses locales (le territoire en recèle beaucoup). Elles méritent d'être mieux connues et mieux exploitées pour le grand public, avec

le Gardon et ses berges, le patrimoine villageois et la pierre sèche ou encore les randonnées dans le bois des Lens. Mais également à travers des « niches » plus confidentielles, par exemple ce qui concerne le patrimoine historique (collection d'outils du musée Garimond à Fons, pierre des Lens extraite des carrières du bois des Lens référencée au niveau international ...), paléontologique (collections de Saturnin Garimond au musée, sites paléontologiques de Robiac et du Teulon) ou floristique.

Ce serait avant tout un tourisme de proximité pour les habitants de la Communauté et leurs voisins (dont les citadins nîmois), le territoire Leins Gardonnenque pouvant combiner des espaces de loisirs, de détente et de découverte.

Cela passe par la réalisation du réseau des chemins balisés de randonnées et de circuits pour VTT, et du réseau cyclotouristique réparti en 11 circuits différents, la publication d'un carto-guide, l'organisation d'événements.

Un tourisme de séjour

Au-delà, un tourisme plus large est possible, qui profite à la fois de la qualité propre au territoire, mais aussi de son positionnement géographique particulièrement intéressant pour du tourisme de séjour qui pourrait rayonner vers Anduze, les Cévennes, Uzès, Nîmes, Avignon, le littoral, et l'ensemble des hauts sites touristiques.

Pour développer ce type de tourisme, vecteur économique plus affirmé, plusieurs conditions sont à réunir. Des initiatives privées d'abord pour le développement de la capacité d'accueil (gîtes ruraux, tables d'hôtes, restaurants, dont l'adhésion à des réseaux nationaux de type gîtes de France par exemple est indispensable, et lieux d'exposition / salles pour différents événements).

Il faut développer les transports collectifs, le train : pouvoir sortir du gîte sans prendre sa voiture, ce serait fantastique.

Sylvain Cerene, viticulteur et chambre d'hôtes en oenotourisme à Moussac

Un tourisme en lien avec l'agriculture serait à développer.

Denis Mayol, Cave de St-Geniès

Mais la Communauté a un rôle également à jouer :

- Renforcement de l'attractivité par la création d'équipements, de chemins de randonnées et pistes VTT ;
- Mise en valeur du patrimoine local ;
- Organisation ou soutien à des animations, par exemple visites guidées des villages et du territoire de Leins Gardonnenque (à destination autant des populations locales que des touristes) ;

La Gardonnenque possède peu de touristes, comment pourrait-on les attirer ? Il faudrait développer l'information et les animations.

Didier Rigotard, fromagerie des Loubes à Montignargues

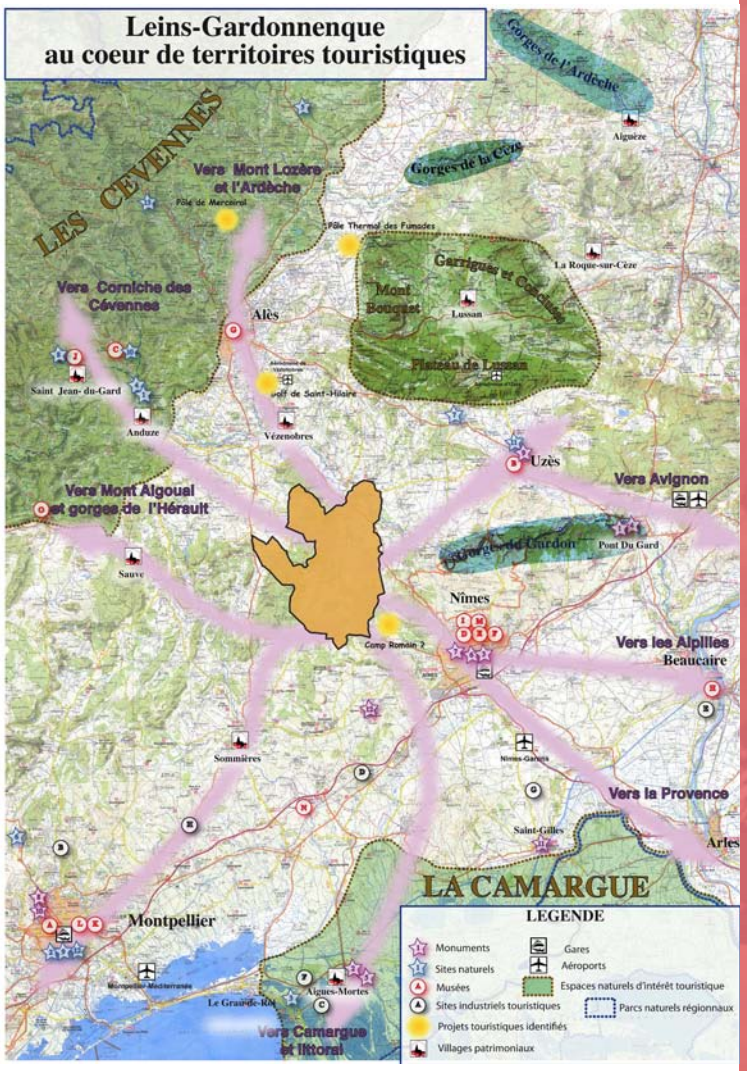

- Mise en réseau des structures d'accueil du territoire avec les offices de tourisme de Nîmes, Vézenobres, Quissac-Sauve, Alès, Uzès et Anduze pour faire connaître de manière actualisée toutes les activités, événements, spectacles qui se déroulent dans les alentours de façon à répondre aux attentes des touristes en résidence dans la Gardonnenque ;
- Mise en réseau des acteurs privés en développant les réseaux collectifs d'information et de réservation ou en s'associant à ceux qui existent comme la plateforme internet développée par le Pays des Cévennes ;
- S'inscrire dans la démarche de développement de la Régordane ;
- Création d'un lieu attractif emblématique qui serait un équipement destiné à la population locale, mais qui constituerait aussi un complément attractif à l'offre touristique résidentielle (piscine, parc de loisirs… ?).

La préservation de la qualité paysagère du territoire déjà évoquée, est indissociable du développement touristique.

Actions et pistes d'actions

- **Valoriser le bois des Lens, le Gardon et les villages**
- **Créer un lieu attractif**
- **Réaliser le réseau cyclo-touristique et les chemins balisés**
- **Participer à la gestion pour valorisation des réserves naturelles volontaires de St-Mamert et St-Bauzély**
- **Communiquer (carto-guide, publicité, réseau des Offices de Tourisme)**

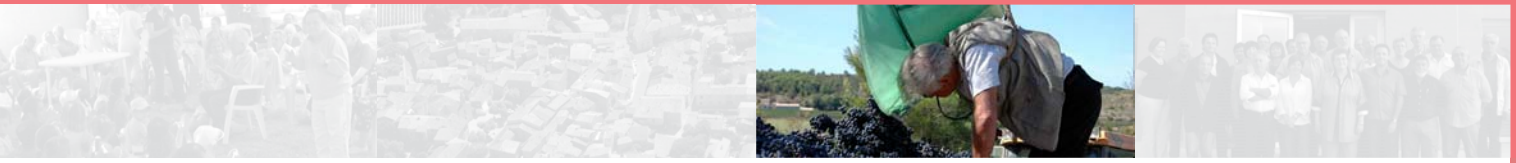

3.4 Animer le partenariat économique et valoriser les ressources locales

Animer un réseau de partenaires économiques

La Communauté souhaite conserver ses activités et ses emplois, pour cela elle se met à l'écoute des acteurs économiques pour connaître leurs attentes et y répondre dans la mesure de ses compétences.

Elle a un rôle d'animateur par des rencontres régulières pour faire en sorte que les uns les autres se connaissent, échangent et découvrent peut-être des complémentarités. Cela peut se faire en lien avec les chambres consulaires.

Deux conventions de coopération ont d'ailleurs été signées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nîmes et la Chambre des métiers du Gard.

Valoriser les produits locaux

Un des moyens d'y contribuer pourrait être la création d'une maison du terroir, ou d'un simple point de vente proposant des produits de la Communauté. Néanmoins, il sera probablement nécessaire d'étendre l'assise d'un tel lieu à des communes extérieures au territoire afin de proposer une palette suffisamment large de produits,

ce qui n'est pas le cas aujourd'hui malgré l'existence de quelques produits locaux de qualité (fromages, vin, miel...).

La maison de terroir est une très bonne idée, elle peut nous faire connaître et créer du lien social.

Sylvain Cerene, viticulteur et chambre d'hôtes en oenotourisme à Moussac

Un tel point de vente pourrait trouver place idéalement dans un endroit facilement accessible, qui pourrait se confondre avec un nouveau lieu de rencontre et d'animation à l'échelle communautaire.

Accompagner la mutation de l'agriculture

La Communauté n'a pas de compétence en matière agricole, mais en lien avec la chambre d'agriculture, le conseil général et la SAFER*, elle pourrait jouer un rôle de relais local, sur différents projets :

- Protéger la vocation agricole des sols ;
- Rechercher à fédérer les acteurs du département autour du conseil général pour la conception d'un grand projet d'irrigation des terres agricoles et de mutation agricole de l'ensemble de la Gardonnenque selon des solutions techniques qui restent à étudier ;
- Inciter à fédérer les acteurs locaux pour développer l'agriculture biologique ;
- Inciter au développement de pratiques agricoles économes en eau ;
- Prendre le virage de l'agriculture périurbaine, en devenant partenaire des circuits courts (cantine), culture maraîchère ;
- Rechercher une vocation pour les terres lavées par les débordements du Gardon ;
- En lien également avec les territoires voisins, la Communauté pourrait participer voire initier la définition d'un véritable projet agricole à l'échelle de la Gardonnenque. (analyse des territoires et de leur potentialité, définition de grandes vocations, appui au projet d'irrigation des terres...).

La Gardonnenque possède des terres libres (suite aux arrachages de vignes), fertiles mais sèches qui pourraient produire d'excellents fourrages. Il faudrait développer l'irrigation.

Didier Rigotard, fromagerie des Loubes à Montignargues

* Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

Valoriser les ressources naturelles locales

Au-delà des produits issus du sol et des produits transformés, la Communauté dispose d'une autre ressource, qu'elle partage avec beaucoup de territoires, mais on ne peut plus naturelle : le soleil. Les projets de valorisation de la lumière solaire seront donc favorisés par la Communauté. Cependant, dans l'intérêt général, il y a lieu de préserver les sols sources de production agricoles et de privilégier l'exploitation des toits. Pour éviter des dispositions différentes entre documents d'urbanisme communaux, la Communauté a décidé de rechercher les zones impactées qui pourraient accueillir le projet communautaire.

Un projet de ferme photovoltaïque est à l'étude sur les communes de Sauzet et Saint-Geniès-de-Malgoirès, jugé recevable par son implantation judicieuse sur les friches agricoles créées entre l'ancienne et la nouvelle RN106, perdues pour l'activité agricole du fait de leur exiguïté, de leur enclavement et de leur faible potentiel agricole.

Actions et pistes d'actions

- Créer un point de vente des produits locaux
- Faire jouer à la Communauté un rôle d'animateur d'un réseau des entreprises présentes sur son territoire
- Accompagner la mutation de l'agriculture
- Localiser, évaluer les potentialités et promouvoir la production d'énergie photovoltaïque dans le bâti et les zones impactées en cohérence avec le plan d'actions d'efficacité énergétique
- Soutenir le projet de ferme photovoltaïque à Sauzet et St-Geniès-de-Malgoirès

3.5 Développer une politique de l'emploi

L'obtention par la Communauté fin 2009 du prix territorial de la Gazette des communes-GMF au titre de son Point Emploi, jugé exemplaire pour un EPCI de la taille de Leins Gardonnenque, contribue à faire connaître son engagement dans ce domaine difficile.

Les élus communautaires ont effectivement souhaité contribuer activement à la lutte contre le chômage en mettant en place, en coopération avec le conseil général du Gard et la communauté de communes voisine Autour de Lédignan, un dispositif d'accompagnement personnalisé et gratuit pour la recherche d'emploi.

Une animatrice s'y consacre à plein temps depuis 2005, suivant plus de 200 personnes par an.

À destination des jeunes, des journées d'orientation et d'information sont organisées.

Mais afin de faire face aux conséquences de la crise économique, et du fait des besoins toujours renouvelés, la Communauté poursuivra son investissement en la matière.

Deux pistes sont en particulier envisagées : aider non seulement à trouver un emploi, mais aussi à créer les conditions matérielles d'accès physique à l'emploi, en l'occurrence en facilitant la mobilité des candidats à l'emploi non motorisés, en particulier les jeunes. Pour cela, une réflexion sur le prêt ou la location à tarifs préférentiels d'un véhicule ou la mise en place d'un service d'autopartage (voire en covoiturage) sont à conduire. Faciliter l'accès aux transports en commun, dont le train, dans des conditions avantageuses devrait faire partie aussi de la réflexion.

Lutter contre le chômage, c'est également agir suffisamment à l'amont, dès la période de formation, en aidant, à partir du collège, le soutien scolaire ou l'orientation des élèves pour limiter les échecs futurs.

Actions et pistes d'actions

- Aider à la recherche d'emploi
- Acquérir un véhicule pour le prêt ou la location à des personnes en recherche d'emploi
- Poursuivre la Journée de l'orientation dans les collèges, la Journée Infos vacances et des ateliers décentralisés du Pôle Emploi

Une gouvernance efficace et partagée

Au-delà des objectifs thématiques que se fixent les élus de la Communauté de communes Leins Gardonnenque, un objectif transversal important se dégage aussi : gérer efficacement et démocratiquement le territoire et ses évolutions futures. C'est l'essence même des EPCI : fédérer et mutualiser pour mieux « gouverner » localement. Mais les communautés de communes ne sont pas seules sur le « terrain », n'ont pas à intervenir dans tous les domaines. D'autant moins au moment où la disparition de la Taxe Professionnelle va mettre fin à la croissance des budgets communautaires. L'enjeu pour la Communauté est de trouver le bon équilibre, le bon rôle, la bonne façon de mettre en place des partenariats.

4.1 Optimiser le fonctionnement interne de la Communauté

Afficher et conserver les principes de proximité, consensus et solidarité dans les relations de travail intercommunales.

La Communauté de communes, pour ceux qui la « vivent de l'intérieur », est appréciée pour sa dimension humaine. Treize communes c'est évidemment peu, mais cela permet aux élus communautaires de bien se connaître ; cela facilite la prise de décision et permet de parvenir à gérer par le consensus, ce qui est en soi un objectif de gouvernance, même si ce n'est pas impératif.

La proximité permet aussi au personnel des différentes mairies, de nouer des liens, d'échanger des informations. Plus largement, l'existence de la Communauté a renforcé et étendu à l'échelle des treize communes l'entraide qui existait depuis longtemps entre certaines d'entre elles. La solidarité entre communes n'est pas qu'un principe mais une réalité.

Le projet de territoire a parmi ses objectifs de permettre d'élargir davantage les échanges entre élus, notamment à l'ensemble des 180 conseillers municipaux et ainsi de développer une véritable culture de travail communautaire par une information et une implication renforcée des conseillers municipaux et des services municipaux au travers de commissions ad hoc.

L'objectif de solidarité entre les treize communes est également à ré-affirmer et concrétiser chaque jour, malgré les inévitables freins.

Établir des règles financières qui traduisent une volonté de solidarité et d'équité au sein de la Communauté

La question du financement des attentes plus nombreuses en matière de services va être au cœur des problématiques communautaires, accentuée par la croissance démographique. Un changement sociologique est en train de se produire au sein de la population, qui réside maintenant dans les villages. La référence au mode de vie urbain y est devenue dominante. On commence à percevoir un niveau d'attente en matière de services sociaux, garde d'enfants, sportifs, culturels qui rejoint les aspirations des populations urbaines. Pourtant, le niveau de la fiscalité des communautés rurales n'est pas le même que celui des grandes villes voisines comme Nîmes ou Montpellier par exemple. Or beaucoup de familles ont choisi de résider dans une commune rurale, sans doute par choix de vie, mais aussi parce que leur budget était limité. La divergence entre les aspirations de certains et ce qu'ils sont prêts à payer risque donc de s'accroître. C'est une problématique assez typiquement périurbaine.

La Communauté devra sans doute se positionner à court terme sur une orientation stratégique : soit conserver une certaine forme d'amateurisme en s'appuyant sur l'entraide et le bénévolat des associations, soit se professionnaliser et offrir de nouvelles prestations, en régie en renforçant les services, ou sous forme de Délégation de Service Public.

D'autre part, et c'est important, la Communauté doit se différencier des communes et apporter des services spécifiques mutualisés. Elle ne doit pas être qu'un organe de redistribution de crédits mais apporter une plus-value, quelque chose de nouveau aux communes. De même, par

le jeu des transferts de compétences qui a pour effet de faire croître la dotation globale de fonctionnement, elle peut soulager les communes d'un certain nombre de charges transférées et donc leur permettre de se concentrer sur leurs compétences propres avec davantage de moyens financiers.

Il faut aussi s'accorder sur les fonds de concours et les dotations de solidarité, ainsi que sur les tarifs à payer par les communes pour que leurs populations puissent accéder à certains services dans le cadre communautaire.

La Communauté assume une majorité de compétences que les communes avaient avant, mais la différence c'est qu'elle est plus forte pour négocier que les communes isolément.

Alain Delage, Gajan

Actions et pistes d'actions
• **Élargir les échanges aux conseillers municipaux**
• **Développer les liens entre administratifs et techniciens des communes**
• **Fixer des règles du jeu en matière financière**

4.2 Développer les liens avec les territoires voisins

Être une communauté indépendante et assumer cette indépendance a été le choix des élus communautaires au moment de la création de la Communauté. Cet objectif reste d'actualité, il guidera les évolutions qui pourront se produire.

Cependant les élus de la Communauté ne souhaitent pas qu'elle reste isolée et au contraire sont disposés à coopérer avec les territoires voisins et notamment les communautés d'agglomération de Nîmes Métropole et du Grand Alès-en-Cévennes.

La proximité en particulier de Nîmes pour les communes du sud de Leins Gardonnenque appelle à nouer davantage de liens avec la ville.

L'intégration récente de Saint-Chaptes, Dions et Sainte-Anastasie, communes baignées par le Gardon, a « rapproché » Nîmes Métropole de Leins Gardonnenque et rend plus évidents les enjeux de coopération.

Mais il n'y pas de confusion entre les deux territoires et les attentes respectives de leurs habitants et élus : la représentativité des habitants de Leins Gardonnenque par une entité propre est effectivement primordiale pour les élus de la communauté de communes.

Plus largement, l'enjeu pour la Communauté est de multiplier les coopérations avec les syndicats intercommunaux et les collectivités voisines sur des thématiques communes.

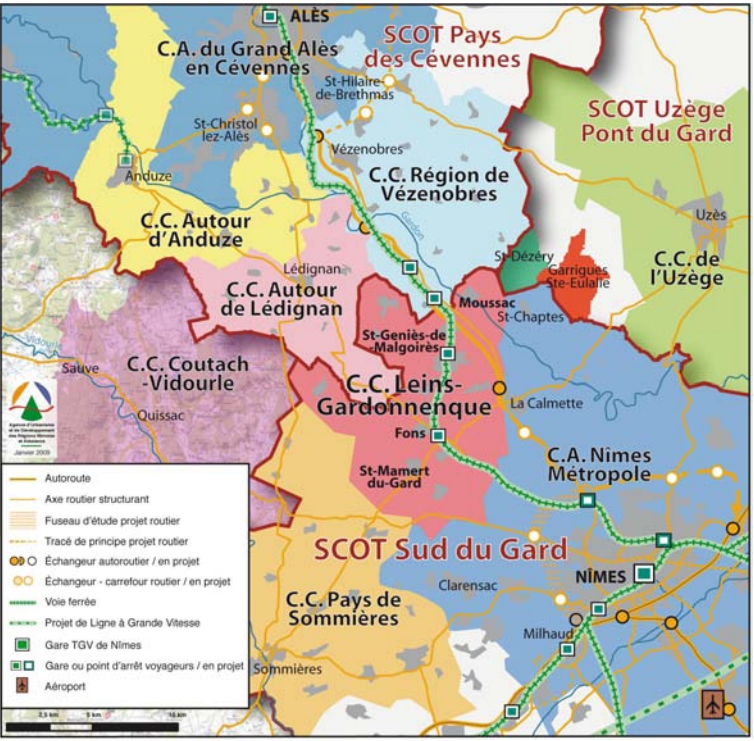

Elle doit faciliter l'émergence de services ou d'équipements intercommunautaires à l'échelle de la Gardonnenque. C'est une attente des populations dont les pratiques et la mobilité dépassent largement les limites administratives d'une communauté de communes.

La Communauté est effectivement venue se superposer à d'autres formes de solidarité qui préexistaient et qui débordent ses limites, par exemple :

- les syndicats des eaux ;
- le SIVOM de la Gardonnenque ;
- le SITOM* Sud Gard ;
- les syndicats de DFCI.

L'échelle de la Communauté est trop petite pour certains aspects. Par exemple, le SIVOM de la Gardonnenque crée une véritable communauté de vie plus large et ancienne chez les enfants, qui se voient du matin au soir.

Chantal Nadal, Collège de Brignon

* Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

Il faut donc tenir compte de cet état de fait qui a fondé des pratiques et des solidarités prédisposant à d'autres collaborations.

L'enjeu est aussi de développer des coopérations étroites avec les territoires voisins partageant des thématiques et des intérêts communs, et au-delà d'envisager avec certains d'entre eux des regroupements possibles, d'autant plus qu'il y a en réalité interpénétration des territoires imposant des solidarités de fait. C'est le cas notamment de la communauté de communes Autour de Lédignan : trois communes de Leins Gardonnenque (Domessargues, Mauressargues et Moulézan) ont des liens avec le secteur de Lédignan, et inversement les habitants de certaines communes de ce secteur sont tournés vers Saint-Geniès-de-Malgoirès. Une partie de la communauté de la Région de Vézénobres est également liée au secteur Leins Gardonnenque, en particulier Boucoiran-et-Nozières, Brignon et Cruviers-Lascours. Et de nombreuses communes du secteur sont membres par ailleurs du SIVOM de la Gardonnenque, centré sur le collège de Brignon. La communauté du pays de Sommières, bien que centrée sur Sommières et la moyenne vallée du Vidourle, comporte également quelques communes proches de Leins Gardonnenque. Et l'ensemble de ces communautés ont un point commun fort : le bois des Lens qui, bien qu'artère structurante de Leins Gardonnenque (ce qui transparaît dans le nom même de l'EPCI), s'étend sur d'autres communes.

Actions et pistes d'actions

- **Initier une réflexion intercommunautaire sur le développement du secteur de la Gardonnenque avec Nîmes Métropole**
- **Développer les coopérations avec les communautés de communes voisines**
- **Réfléchir à des élargissements territoriaux ou des regroupements avec des EPCI voisins cohérents et pertinents**

4.3 S'inscrire dans les grandes réflexions transversales

Leins Gardonnenque, au-delà de ses relations avec son voisinage immédiat, est également partie prenante de « grands territoires » sur lesquels se jouent différentes grandes problématiques de planification ou de mise en cohérence de politiques.

La Communauté est membre du Pays Garrigues et Costières de Nîmes, aux côtés de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et de Nîmes Métropole.

Elle est partie prenante du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard, qui couvre 79 communes et encadre également les évolutions du territoire.

Elle doit aussi être actrice de la politique de transports et de mobilité qui se met en place en Languedoc-Roussillon et plus particulièrement sur la branche alésienne de l'étoile ferroviaire nîmoise. Une démarche dite de contrat d'axe Alès-Nîmes y est effectivement engagée, articulant développement urbain et transport entre les deux villes et dans les territoires traversés et desservis ou potentiellement desservables par la ligne.

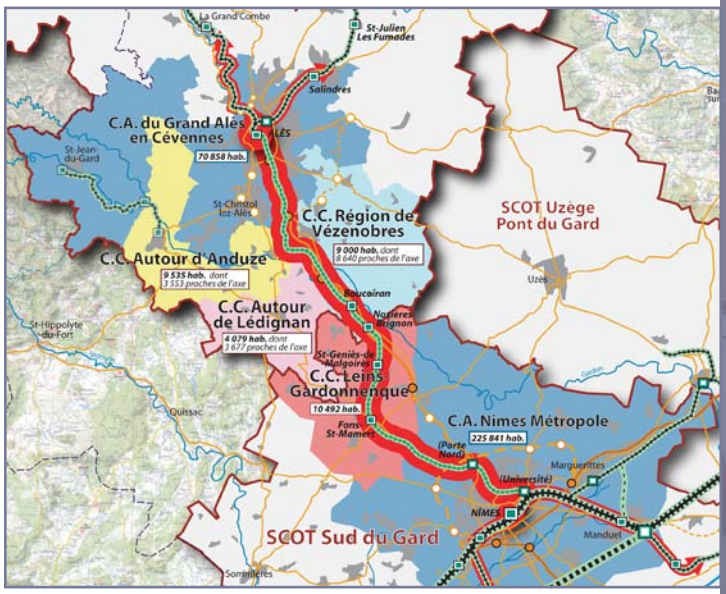

Les élus de la Communauté de communes Leins Gardonnenque ont tout intérêt à poursuivre et renforcer leur investissement à l'échelle de ces grands territoires, afin de s'assurer que leur territoire est pris en compte, et selon leur volonté. Bref être co-acteurs des principales évolutions territoriales qui le touchent et le toucheront dans les années à venir.

Actions et pistes d'actions

- **Affirmer l'identité de la Communauté au sein du Pays Garrigues et Costières de Nîmes**
- **Poursuivre la participation active aux réflexions du SCoT du Sud du Gard**
- **Être force de propositions dans le cadre de la démarche contrat d'axe Alès-Nîmes**

Communauté de Communes
LEINS - GARDONNENQUE

Communauté de communes Leins Gardonneque

4, rue Diderot - 30190 Saint-Geniès-de-Malgoirès

contact : 04 66 63 00 80 - contact@leinsgardonnenque.fr

http://ccleinsgardonnenque.blogspot.com/

Conduite du projet / Réalisation de la plaquette :

Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne

Arche Bötti 2 - 115 allée Norbert Wiener - 30023 Nîmes cedex 1 - www.audrna.com - 04 66 29 02 60

Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne